

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 51

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

OBJET : FONCIER – Cession d'une parcelle située avenue André Harambillet à Habitat Sud Atlantic.

Entendu le rapport de Monsieur Pocq,

Le CCAS de Bayonne, gestionnaire actuel de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Harambillet, a engagé une réflexion sur la rénovation de cette structure, dont le bâti est devenu inadapté à la prise en charge d'un lourd niveau de dépendance.

Dans ce cadre, il lui est apparu opportun d'envisager de réaliser dans le quartier concerné un pôle d'envergure destiné aux personnes âgées permettant d'une part, d'envisager la relocalisation et l'extension de capacité de la résidence autonomie Soleil pour l'accueil des personnes âgées autonomes dans l'actuel immeuble Harambillet et d'autre part, de construire un nouvel EHPAD sur le terrain contigu appartenant à la ville de Bayonne, d'une superficie de 4 850 m², reposant sur une parcelle non cadastrée et sur une partie de la parcelle AR 136 .

Le conseil municipal vient de prononcer le déclassement du domaine public communal de ce terrain aux fins de le rendre cessible.

Cette solution permettra en effet d'envisager le transfert à proximité immédiate des résidents de l'actuelle maison de retraite, et une mutualisation des espaces entre l'EHPAD et la future résidence autonomie.

Pour concrétiser cette opération, une convention de coopération a été signée entre le CCAS et Habitat Sud Atlantic le 22 septembre 2017. Ainsi, ce dernier réalisera les infrastructures immobilières et les mettra ensuite à disposition sous forme de location au profit du CCAS. En effet, comme cela se fait actuellement pour l'EPHAD Harambillet, le CCAS assurera la gestion des activités qui seront abritées dans les nouveaux locaux ou les locaux remaniés.

Cette opération présentant un intérêt général local indéniable, la ville de Bayonne entend apporter sa contribution à la réalisation de ce projet en cédant à l'euro symbolique au profit d'Habitat Sud Atlantic, le terrain devant servir d'assise aux nouvelles constructions.

Pour information, les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ce bien à 695 000 € (avis du 21 août 2017).

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la cession à l'euro symbolique du terrain concerné et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec Habitat Sud Atlantic ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne